



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Date : 04/02/2019

Objet : Compte Rendu Réunion

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DIRECTEUR

LE 26 JANVIER 2019 A METZ

Membres présents : ABDELFAZI Allan – ATTIBA HENRY Denis- COLUCHE David - KURZ François - PIDOL Patricia - SCHMITT Didier - SCHMITT Karine - THOMASSIER Christian.

Bilan du congrès national et dernières décisions fédérales

Congrès National :

Le congrès national a été très bien organisé par le comité départemental de l'Aube.

Equipe dynamique et présente à tout moment.

Les repas du vendredi et du samedi ont été servis avec rapidité.

Dernières décisions fédérales :

Juniors : interdiction de participer à l'ensemble des championnats seniors.

Pas de changements pour les catégories cadet et minime.

Bilan du groupe de travail qui s'est réuni sur la politique des jeunes :

Propositions des participants :

CRC : possibilité d'une entente de trois clubs mais on doit privilégier la formule 1 équipe = 1 club.

Les catégories : proposition revoir les tranches d'âge.

Développer des compétitions mixtes et favoriser les compétitions intergénérationnelles.

Proposer plus d'animations.

Développer les compétitions Jeunes avec Seniors.

Redéfinir le coaching.

Définir un mode de qualification unique pour tous (Qualificatif départemental au régional, qualificatif régional au France)

Quotas (actuellement 96 équipes) Peut être envisagé d'autres championnats que les triplettes jeunes.

Obligation aux champions de participer à au moins un concours national.

Demande d'intégration à la commission nationale Jeunes : (2 candidats Dominique Jadot-08 et Allan Abdelfadi-88). Proposition sera faite pour ces 2 personnes.

Arbitre : Un arbitre par club obligatoire par tranche de licenciés. A définir les modalités d'obligation.

Concours nationaux : Tenue identique (haut) dès la première partie. Le contrôle des tenues par le délégué et si besoin la décision revient au jury de compétition.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Tenues vestimentaires :

Le règlement concernant les tenues sera strictement appliqué.

Pour rappel, chez les jeunes en particulier, de nombreux compétiteurs portaient des jeans lors des championnats régionaux 2018. (Manque d'information des joueurs par les comités départementaux).



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Pour 2019 aucune tolérance ne sera acceptée tant chez les adultes que chez les jeunes.
Le délégué officiel du GRAND EST devra porter la tenue du comité régional.

Coaching des équipes jeunes à partir de 2020 :

A partir de 2020 le coaching des jeunes au championnat de France sera obligatoirement assuré par des titulaires d'un brevet fédéral.

Les initiateurs ne pourront plus coacher qu'au niveau départemental et régional.

Peut-être les inciter à se présenter à l'examen du brevet fédéral.

Pour 2019 l'initiateur pourra encore coacher les équipes de jeunes aux championnats de France.

Contrôle d'alcoolémie :

Les contrôles d'alcoolémie peuvent être effectués par un membre du comité régional lors de tous les championnats régionaux.

Un appareil de contrôle sera mis à disposition sur les championnats régionaux.

Pour rappel les équipes à contrôler doivent être désignées par tirage au sort.

Désignation des délégués des championnats régionaux :

(Après appel à candidature faite auprès de tous les membres)

Sa 25.05.2019	DS + TTF	CD51	Délégué : THOMASSIER Christian Arbitre : CHEMIN Jean Claude – GRACIET Jean Luc
Di 26.05.2019	DSM	CD51	Délégué : COLUCHE David Arbitre : CHEMIN Jean Claude
Je 30.05.2019	TS + TF	CD57	Délégué : SCHWARTZ Emile Arbitre SCHMITT Didier - NAPOLI Georges
Ve 31.05.2019	TV	CD57	Délégué : SCHWARTZ Emile Arbitre SCHMITT Didier
Sa 01.06.2019	Promotion	CD57	Délégué : SCHMITT Karine Arbitre SCHMITT Didier
Sa 01.06.2019	Jeunes	CD57	Délégué : SCHMITT Karine Arbitre SCHWARTZ Emile
Di 02.06.2019	DF	CD57	Délégué : SCHMITT Karine Arbitre SCHWARTZ Emile
Di 02.06.2019	TàTS	CD57	Délégué : SCHMITT Karine Arbitre SCHMITT Didier
Sa/Di 08-09.06	TJP	CD68	Délégué : LEQUERTIER Chantal Arbitre CASTELLANO Claudio - RIEGERT Julien
Sa/Di 15-16.06	DJP	CD68	Délégué STERITZKY Michèle Arbitre CASTELLANO Claudio - RIEGERT Julien



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Coupe du Grand Est 2018

Indemnités versées aux clubs 2018 :

Les indemnités versées aux participants à la Coupe du Grand Est sont fixées à :

Vainqueur 500 €

Finaliste 400 €

½ finalistes 300 €

¼ de finalistes 150 €

Le paiement des indemnités sera assuré par les comités départementaux. Celles-ci seront déduites de la fiche comptable transmise par le Trésorier.

Comité organisateur 2019 :

L'organisation de la Coupe du Grand Est 2019 est confiée au Comité des Vosges.

Date et lieu : Les 07 et 08 Décembre 2019 au Boulodrome d'Epinal SOBA.

L'édition 2018 à Charleville Mézières a montré que les parties duraient dans le temps et c'est ainsi que la finale s'est terminée très tard en soirée du dimanche ce qui a conduit l'équipe du CB Strasbourgeois à rentrer très tard en Alsace (3 heures du matin),

Pour ce qui concerne les horaires il est proposé d'organiser l'édition 2019 suivant une formule au temps.

Projet qui restera à valider.

8h	8h15	8h30	8h45	9h			
T A T (45mn)							
9h15	9h30	9h45	10h	10h15	10h30	10h45	
D (75mn)							
11h	11h15	11h30	11h45	12h	12h15	12h30	12h45
T (90mn)							
13h	13h15	13h30	13h45	14h			
Pause							
14h	14h15	14h30	14h45	15h			
T A T (45mn)							
15h15	15h30	15h45	16h	16h15	16h30	16h45	
D (75mn)							
17h	17h15	17h30	17h45	18h	18h15	18h30	18h45
T (90mn)							

Tête à tête : 45mn +1 mène si écart ≤ à 3pts, si égalité à l'issue de la mène supplémentaire, refaire une autre mène pour départage.

Doublette : 75mn +1 mène si écart ≤ à 6pts, si égalité à l'issue de la mène supplémentaire, refaire une autre mène pour départage.

Triplette : 90mn +1 mène si écart ≤ à 6pts, si égalité à l'issue de la mène supplémentaire, refaire une autre mène pour départage.

Règlement des concours régionaux

Suite à une mise à jour du règlement par les présidents des comités régionaux et validée par le comité directeur fédéral, 2 points sont à préciser :

Date limite de demande d'inscription au calendrier : Fixé au 1^{er} septembre (un formulaire spécifique sera à utiliser par l'organisateur pour toute inscription.

Tenue Vestimentaire appliquée dès 2019: Comme pour les nationaux un haut identique dès la première partie.

Inscrit au registre des Associations
Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24
Identifiant Siren : 450 141 494
Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00028



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Pour 2020 l'inscription est fixée à 50 € sauf pour les concours jeunes.

Par extension la date limite de transmission au comité régional de la demande d'inscription d'un concours national est fixée au 1er septembre.

Finances

Frais pris en charge par le comité régional :

Il est nécessaire de déterminer quels sont les frais qui doivent être pris en charge par le comité régional :

Formation de formateur à Bassens : Prise en charge des frais de M. STIEVENART Didier.

Formation et examen des arbitres régionaux :

- Le formateur : Frais pris en charge par le comité régional
- Les candidats : Frais à leur charge (ou à leur comité départemental d'appartenance)

Stage BF et recyclage:

- Le formateur : Frais pris en charge par le comité régional
- Les candidats : Frais à leur charge (ou à leur comité départemental d'appartenance)

Stages de Zone (Jeunes – Espoir – Féminin)

- Le Coordinateur régional: Frais pris en charge par le comité régional
- Repas des sélectionnés + 1 accompagnateur par CD sont pris en charge par le comité régional.
- Les frais de déplacement et d'hôtellerie sont à leur charge ou à leur comité départemental d'appartenance.

Assemblée Générale 2019 et 2020

2019 : Le 14 Décembre 2019 à Charleville Mézières.

2020 : Le 12 Décembre 2020 à Metz.

Divers

Arbitrage : A l'issue de l'examen d'arbitre régional 2019, les 5 candidats inscrits ont été reçus.

CD08 : SKORUPA Allan (18.1/20)

CD54 : SCHLEGEL Daniel (15.8/20)

CD57 : FLEURETTE Philippe (15.8/20)

CD88 : DEPAOLI Mireille (17.6/20)

CD88 : FRAPIER Pascal (18/20)

Il est soulevé la problématique du rôle du référent arbitre. En effet aucune information n'est transmise directement par la CNA aux référents.

Des précisions sur son rôle seront demandées au président de la CNA.

CRC jeunes :

Les équipes engagées : Catégorie Benjamin/Minime

2 équipes du 57

2 équipes du 54

1 équipe du 68

1 équipe du 88



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Les équipes engagées : Catégorie Cadet/Junior

3 équipes du 57

2 équipes du 54

2 équipes du 67

2 équipes du 68

1 équipe du 88

3 Journées d'organisation :

Le dimanche 30/03 : Boulodrome d'Amnéville (57)

Le dimanche 30/06 : A Chantraine (88)

Le dimanche 15/09 : A Illzach (68)

Il est constaté que sur 10 départements, très peu d'équipes sont inscrites.

Les délégués et arbitres de chaque journée sont à communiquer à Chantal LEQUERTIER avec copie à la présidente. Le délégué devra transmettre les résultats au plus tard le lendemain.

Pour les CRC il est rappelé que les clubs engageant plusieurs équipes doivent transmettre les listes des joueurs composant celles-ci au responsable de leur CRC de chaque catégorie.

Championnat de France Jeunes : 2 hôtels sur Nevers ont pu être retenus pour loger l'ensemble des délégations du comité régional.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Présidente

Mme SCHMITT Karine



Le Secrétaire Général

M. ATTIBA-HENRY Denis

